



**PRÉFET
DU NORD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

Envoi via téléprocédure GUN ENV

Lille, le **24 AVR. 2023**

Monsieur,

Vous avez déposé, en date du 21 octobre 2022, un dossier de déclaration au titre des articles L.214-1 à L.214-6 du Code de l'Environnement et relatif à :

« la création d'un ensemble de 72 logements individuels à Marpent »,

enregistré sous le numéro n°DIOTA-221021-151801-131-048.

Par courrier en date du 16 décembre 2022, notifié via la téléprocédure, une demande de renseignements complémentaires au titre de la régularité vous a été adressée précisant, conformément à l'article R.214-35 du code de l'environnement, que votre réponse devait intervenir dans un délai de 3 mois.

Ce délai est aujourd'hui dépassé. Aussi, je me vois dans l'obligation de clore votre dossier. **Le service en charge de la police de l'eau confirme l'opposition tacite à cette déclaration.**

Je me permets d'attirer votre attention sur les peines prévues au code de l'environnement en cas de travaux en violation d'une opposition soumise à déclaration.

François DEWILDE, en charge de l'instruction de ce dossier, se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire (tél : 03 28 03 84 20 – mail : francois.dewilde@nord.gouv.fr).

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de mes salutations distinguées.

La Responsable du Service Eau Nature et Territoires,

**Le responsable adjoint
du Service Eau Nature et Territoires**

Thierry DUTILLEUL

Hélène SOLVES

Copie au Service Territorial du Hainaut de la DDTM

EDMP Hauts de France
02, rue Leday

80100 ABBEVILLE

Réf. : **375/PE**

Réf. :

Adresse : 62 Boulevard de Belfort, CS 90007 - 59042 LILLE Cedex
Tél. : 03 28 03 83 00

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : www.nord.gouv.fr

Suivez-nous sur : facebook.com/prefetnord - twitter.com/prefet59 - linkedin.com/company/prefethdf/